

DÉPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

MAIRIE  
DE  
BOUC BEL AIR

Code Postal 13 320

L'an deux mille vingt-deux, le 20 septembre

Le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Richard MALLIÉ, Maire.

N°22.07.03

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : mercredi 14 septembre

Présents	25
Pouvoirs	8

**MEMBRES PRESENTS** : Richard MALLIÉ, Yann PERTUISEL, Thomas BERGÈRE, Sophie SURACE, Stéphane PIERRACCINI, Maëva GAUTELIER, Joseph CASSARO, Roger MOSSÉ, Pierre MARROC, François DENIAU, Evelyne LOUIS, Marie-Christine RODRIGUEZ, Marie-Pierre VITIELLO, Florian PARIS, Patricia COTTI, Jean-François CAIRE, Julien ESTERINI, Camille GAIDO, Hervé CAYLA, René ALBERICCI, Philippe CANOBIO, Geneviève MARTIN, Michèle DECHAUD, Hortense MALLIÉ, Julien BOULARD.

**POUVOIRS** : Mathieu PIETRI à Richard MALLIÉ, Corinne LE MEUT à Yann PERTUISEL, Christine SICCARDI à Thomas BERGÈRE, Dominique BIECHE à Sophie SURACE, Véronique GARNIER à Stéphane PIERRACCINI, Catherine BIENFAIT à Maëva GAUTELIER, Catherine FOULON à Joseph CASSARO, Saïd ACHACHE à Hervé CAYLA.

Camille GAIDO a été élue secrétaire.

**OBJET :**  
**COMMISSION DE**  
**SUIVI DE SITE DE**  
**L'USINE**  
**« LAFARGEHOLCIM**  
**CIMENTS » A BOUC**  
**BEL AIR –**  
**DESIGNATION D'UN**  
**REPRESENTANT**

Depuis 2018, les nuisances engendrées par l'activité de l'usine Lafarge préoccupent les Boucaïns.

Lors des dernières élections municipales, Richard MALLIÉ s'est engagé à répondre à ces inquiétudes.

Conformément aux demandes du maire, l'industriel a mis en place un plan global qui vise à diminuer durablement l'empreinte environnementale de la cimenterie.

Depuis, les riverains ont constaté une diminution des odeurs, une station de contrôle de la qualité de l'air a été installée et devrait être pérennisée, un filtre à manche a été inauguré et l'usine ne devrait plus bénéficier d'une dérogation de l'Etat aux valeurs limites d'émissions prescrites par l'union européenne d'ici la fin de l'année 2023.

Conformément aux dispositions de l'article L125-2-1 du code de l'environnement, le Préfet de région a décidé de créer une commission de Suivi du Site autour de l'usine exploitée par la société LAFARGE-HOLCIM CIMENTS sur le territoire de la commune.

Dès lors, il appartient au conseil municipal de désigner un membre titulaire et un membre suppléant pour siéger à cette commission.

Les élus désignés pour présenter la commune seront nommés pour une durée de 5 ans en application de l'article R.125-8-2 du code de l'environnement.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de siéger en qualité de membre titulaire et de désigner Yann PERTUISEL, membre suppléant.

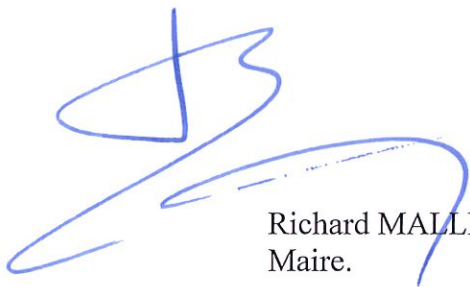
**LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
Où l'exposé de Monsieur le Maire,  
Après avoir délibéré,  
Décide  
**A l'Unanimité,**

de désigner pour représenter la commune de Bouc Bel Air au sein de la commission de suivi de site de l'usine exploitée par la société LAFARGE-HOLCM CEMENTS sur le territoire de la commune :

- Titulaire : **Monsieur Richard MALLIÉ**
- Suppléant : **Monsieur Yann PERTUISEL**

Fait et délibéré en séance à Bouc Bel Air, les mois et an susdits  
Pour copie conforme.

Certifiée exécutoire par le Maire,  
Compte-tenu de la réception en  
Sous-Préfecture le : .....  
et de la publication le : .....



Richard MALLIÉ,  
Maire.

